



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Moyens financiers pour la recherche sur la maladie de Parkinson

Question écrite n° 1871

### Texte de la question

Mme Élisabeth Toutut-Picard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les moyens financiers consacrés à la recherche sur la lutte contre la maladie de Parkinson. Plus de 150 000 personnes sont affectées par cette pathologie chronique, qui constitue la deuxième maladie neurodégénérative la plus fréquente après la maladie d'Alzheimer. L'un des principaux axes du plan maladies neurodégénératives 2014-2019 visait à développer et coordonner la recherche sur les maladies neurodégénératives. Elle souhaite connaître les moyens financiers dédiés à la recherche sur la maladie de Parkinson, en particulier pour trouver de nouveaux traitements. Elle souhaite aussi avoir un premier bilan de la mise en œuvre du plan 2014-2019 et connaître les intentions du Gouvernement en la matière pour l'avenir.

### Texte de la réponse

Le plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 comprend quatre axes dont l'un est effectivement consacré au développement et à la coordination de la recherche pour les maladies neuro-dégénératives. Les caractéristiques communes à l'ensemble de ces maladies (mécanisme de mort neuronale), ont conduit, dans le cadre du plan, à privilégier une approche coordonnée permettant l'augmentation des synergies entre les recherches sur les différentes maladies neuro-dégénératives. Des acquis importants peuvent déjà être mis à l'actif du plan dans ce domaine : - la labellisation de sept centres d'excellence pour les maladies neuro-dégénératives et reconnues sur le plan international dans le cadre du réseau COEN (Center of excellence in neuro-degeneration) a d'ores et déjà porté ses fruits : au-delà des financements directs (les centres d'excellence bénéficient d'un appui à hauteur de 3,5M€ pendant la durée du plan), c'est l'effet de levier qui est ici mobilisé. L'organisation, la mise en réseau d'équipes en mesure de monter des dossiers de qualité permet à la France de très bien se positionner dans les appels à projets internationaux. En 2015, pour leur première participation à l'appel à projets du COEN, les centres d'excellence français étaient présents dans sept des onze projets sélectionnés et quatre de ces projets étaient coordonnés par des équipes françaises. - dans le cadre du plan, des outils essentiels à la recherche sur les maladies neuro-dégénératives ont bénéficié des financements permettant leur pérennisation. Il s'agit d'abord du CATI, un centre de traitement et d'acquisition d'images qui met en réseau une cinquantaine d'imageurs, mais également de la cohorte MEMENTO. Pour ce qui concerne spécifiquement la maladie de Parkinson, une banque de données a été créée, alimentée par les vingt-cinq centres experts français ; elle constitue également un outil important pour les chercheurs. - deux séminaires dédiés à la douleur et à la souffrance ont été organisés, réunissant chercheurs, cliniciens et malades pour partager les connaissances et les pistes de recherche, identifier les actions à mettre en œuvre afin d'améliorer à court terme la prise en charge des personnes malades. La mise en exergue de ce problème a conduit, dès 2017, la société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD) à lancer un appel à projets sur ce thème et la direction générale de l'offre de soins à retenir ce sujet parmi les priorités de formation pour les personnels hospitaliers en 2018 (l'agence nationale pour la formation des hospitaliers organise actuellement la sélection des organismes qui porteront cette formation). - des projets importants se mettent actuellement en place, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales. La France a pu convaincre ses

partenaires, dans le cadre du JPND (Joint programme neuro degenerative disease, consortium des principaux organismes de recherche des Etats ayant adhéré, principalement en Europe) de lancer un premier appel à projets sur ce thème. La France consacrera au moins 1,7 M€ à cette opération (le « tour de table » n'étant pas encore terminé, d'autres financeurs sont encore susceptibles de se joindre à l'agence nationale de la recherche (ANR) et à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ). S'agissant de la recherche, le taux global de réalisation des objectifs du plan est respectivement de 49% pour l'enjeu 10 (dynamiser et mieux coordonner la recherche) et 34% pour l'enjeu 11 (mieux comprendre les maladies neuro-dégénératives pour prévenir leur apparition et ralentir leur évolution). Il convient donc de renforcer l'effort notamment en faveur des cohortes, de développer les essais thérapeutiques et les biomarqueurs. Si l'approche privilégiée est transversale, des financements dédiés à la recherche sur la maladie de Parkinson sont néanmoins mis en œuvre, notamment par l'ANR (à hauteur de 9M€ sur la période 2012-2019) et par le ministère chargé des solidarités et de la santé pour ce qui concerne la recherche clinique (cinq projets sélectionnés pour 2,5 M€ lors des exercices 2015 et 2016). Concernant plus globalement le plan et le bilan de mise en œuvre, le même constat peut être présenté : les acquis sont significatifs, mais il reste beaucoup à faire et un palier semble atteint depuis quelques mois qui impose de dresser un bilan et d'identifier les priorités et les moyens de les atteindre pour les deux années à venir. C'est pourquoi la ministre des solidarités et de la santé a demandé au Professeur Clanet, président du comité de suivi de ce plan, d'organiser une revue du plan pour la fin de l'année 2017. Les associations représentant les personnes malades et les agences régionales de santé, qui jouent un rôle essentiel dans la déclinaison du plan en régions seront associées à cet exercice qui couvrira aussi bien les méthodes de pilotage que le contenu du plan. La ministre souhaite que les deux années à venir permettent pleinement d'atteindre les objectifs du plan. La synthèse de ce travail et les orientations de la stratégie nationale de santé permettront d'identifier les axes prioritaires des années 2018-2019.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Élisabeth Toutut-Picard](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1871

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 octobre 2017](#), page 4804

**Réponse publiée au JO le :** [31 octobre 2017](#), page 5316